

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2017

Objet : RS - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec SNCF Gares et Connexions pour la construction d'ouvrages dans le cadre du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry

• date de convocation le 09 juin 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar

• conseillers excusés : 7

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Maryse Fabre - Patrick Mignola - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 15 juin 2017

délibération **n° 096-17**

objet **RS - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec SNCF Gares et Connexions pour la construction d'ouvrages dans le cadre du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle qu'une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été conclue entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et SNCF Gares et Connexions afin de définir les transferts provisoires de maîtrise d'ouvrage pour certains ouvrages à construire dans le cadre de la construction du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry.

Les transferts provisoires de maîtrise d'ouvrage objet de ladite convention étaient les suivants :

- les transferts provisoires de maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares et Connexions à Chambéry métropole - Cœur des Bauges concernant :
 - o la réalisation de l'accès des transports de fonds depuis le parvis puis à travers le corridor aménagé en sous-sol jusqu'à l'espace de vente, ouvrages situés dans le hall multimodal et dans le bâtiment vélostation-bureaux,
 - o la réalisation de la structure du local d'accueil-information SNCF (dalle, façade, plafond) situé dans le hall multimodal,
 - o la réalisation des pieux de la grande halle située en limite du hall multimodal.

Ces transferts provisoires de maîtrise d'ouvrage représentent un montant global estimatif de 165 417 € HT toutes dépenses confondues,

- les transferts provisoires de maîtrise d'ouvrage de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à SNCF Gares et Connexions concernant :
 - o la réalisation d'escaliers mécaniques doublant les accès à la passerelle depuis la partie du hall située dans la grande halle,
 - o la mise en place d'un système d'information voyageur multimodal dans le hall multimodal, la grande halle et le bâtiment vélostation-bureaux, ainsi que la mise en place d'une information voyageur train dans la consigne de la vélostation dans le bâtiment vélostation-bureaux,
 - o la réalisation de l'ensemble des éléments du hall multimodal communs avec ceux de la grande halle (revêtement du sol, éclairage, vidéoprotection, portes automatiques, sécurité incendie).

Ces transferts provisoires de maîtrise d'ouvrage représentent un montant global estimatif de 1 376 752 € HT toutes dépenses confondues.

Les études relatives au projet d'aménagement intérieur de l'espace de vente ayant suffisamment avancé et par souci de simplification, il est proposé d'intégrer le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à SNCF Gares et Connexions de cet aménagement dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique par voie d'avenant plutôt que d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage unique spécifique.

Ce transfert provisoire supplémentaire de maîtrise d'ouvrage représente un montant estimatif de 410 864 € HT toutes dépenses confondues. Le montant global estimatif des transferts provisoires de maîtrise d'ouvrage de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à SNCF Gares et Connexions s'élèvera ainsi à 1 787 616 € HT toutes dépenses confondues.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études et travaux,

Vu la décision n° 268-16 du Bureau du 8 décembre 2016 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Chambéry métropole – Cœur des Bauges et SNCF Gares et Connexions pour la construction d'ouvrages du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et SNCF Gares et Connexions pour la construction d'ouvrages du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 ci-annexé,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 096-17

Objet de l'acte : RS - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec SNCF Gares et Connexions pour la construction d'ouvrages dans le cadre du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe : avenant n° 1 a la convention de maîtrise d'ouvrage unique;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19700H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19700H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017